Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 20

Artikel: La défense aérienne passive est-elle nécessaire?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710355

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

und Meldedienst der Territorialkreise 2—5 aufgeboten. Im übrigen nehmen keine Truppen der Landarmee daran teil.

Ein Defilee, an welchem die an den Manövern beteiligten ca. 100 Flugzeuge teilnehmen, findet am Vormittag des 18. Juni (um ca. 1000) in der Gegend von Bern (Flugplatz Belpmoos) statt.

Diese speziellen Luftmanöver haben neben der Schulung der Führung und der Flugstaffeln den Zweck, die Abwehrmöglichkeit von Bombenstaffeln zu prüfen und die Jagdflieger für diese Aufgabe einzuüben.

Die Manöver werden vom Kommandanten der Fliegertruppe, Oberst Bardet, geleitet. Die rote Partei besteht aus den Fliegerabteilungen 2 und 5 unter dem Kommando von Oberstlt. Rihner, mit der Aufstellung in der Ostschweiz; blau besteht aus den Fliegerabteilungen 3 und 4 unter dem Kommando von Oberstlt. Glauser, mit Basis in der Mittelschweiz. Die Flugpark-Kompanie ist neutralisiert. Sie besorgt den Materialnach- und rückschub für beide Parteien.

Während die eine Partei den Auftrag hat, bestimmte Objekte mit Bomben zu belegen, ist es die Aufgabe der andern, diese Angriffe abzuwehren. Die Flugzeuge sind mit sog. Maschinengewehr-Kameras ausgerüstet. Bei dieser sinnreichen Einrichtung handelt es sich um eine Art Kinoaufnahmeapparat, der den Gegner photographisch auf einem Film festhält, und da gleichzeitig mit dem Gegner auch ein Chronometer photographiert wird, kann an Hand der ausgewerteten Filme festgestellt werden, welcher Flieger aus dem Luftkampf als Sieger hervorging. Auch die Bombeneinschläge werden in ähnlicher Weise durch photographische Aufnahmen ersetzt. Trotz diesen Einrichtungen bedarf es noch einer Schiedsrichterorganisation. Die Schiedsrichter begleiten die Staffeln mit eigenen Flugzeugen und berichten über den Verlauf der Luftkämpfe.

Die Auswertung der Manöver kann endgültig erst nach dem Wiederholungskurs erfolgen. Sie liefert auf Grund der Photobelege und der Gefechtsberichte die Resultate, aus denen dann die notwendigen Schlüsse gezogen werden. Eine tägliche Berichterstattung über die Fliegermanöver kann deshalb nicht im gleichen Rahmen stattfinden, wie wir das bei den Divisionsmanövern gewohnt sind.

Die Uebungsleitung befindet sich vom 14. Juni hinweg in Muri b. Bern. Beginn des Kriegszustandes am 15. Juni um 1100.

Socialisme et défense nationale

J'ai sous les yeux le numéro du 16 mai de la « Sentinelle » (un quotidien socialiste au nom fortement teinté de militarisme). En première page, un titre aux lettres énormes: « A bas les armements »; puis, en sous-titres: « L'Europe en face de son destin », — « Question de vie ou de mort ». Suivent cinq grandes colonnes divisées en paragraphes à en-têtes ronflants: « Peuple prends garde » — « Une vraie démence » — « La guerre totale » — « Le matériel de guerre » etc. etc. Le tout est signé: E. Paul Graber.

J'ai lu cet article et l'ai relu attentivement d'un bout à l'autre, et y ai cherché du constructif, espérant que le grand homme qui l'avait signé allait émettre quelqu'idée nouvelle: en vain. Au point de vue constructif, néant. Mais quelle puissance de destruction!

L'auteur s'étend longuement, et comme avec volupté sur la gravité de la situation actuelle, et dénonce avec des accents angoissés et larmoyants la démence des armements qui s'est emparée de l'Europe et du Monde. Il y a même un dithyrambe sur la folie des peuples « qui se promènent ou se querellent sur un volcan prêt à l'éruption ». (Cf. Monsieur Prud'homme: « Le char de l'Etat navigue sur un volcan. ») Toutes choses que nous savions déjà, que nous déplorons avec lui et, qui ne nous apportent rien de nouveau. Se basant sur des données précises, sur des articles de revues ou des conférences et sur le témoignage de généraux étrangers, l'auteur nous décrit avec véhémence l'horreur des attaques par gaz et des bombardements aériens, la puissance formidable des vagues de tanks de toutes formes et tous calibres; toutes choses que nous n'avons pas attendu le 16 mai pour découvrir, et, non seulement pour déplorer, ce qui serait insuffisant, mais encore pour nous préparer à combattre, ce qui est préférable.

Dans tout cela, donc, rien de nouveau, rien de vraiment intéressant. Mais, ce qu'il y a de grave, c'est la partie destructive de cette « étude »; partie qui est mêlée au reste, intimement, qui ne se compose que de petites phrases sournoises, d'affirmations insinuantes et perfides, qui font que cet article peut être comparé, au point de vue moral, à un gaz hypérité. C'est cela qui m'a poussé à ne pas laisser passer ce numéro de la « Sentinelle », car j'ai estimé que ne pas le relever serait une lâcheté.

Dans le paragraphe 5: « Le matériel de guerre: les canons » après avoir parlé du nouveau 77 allemand dont la portée dépasse 14,000 mètres; du nouveau 100 allemand qui atteindrait, d'après « La Flandre libérale », 17,500 mètres, des nouveaux affuts motorisés de la Reichswehr, le camarade Graber dit: « La Suisse est en état d'infériorité plus grande encore (que la Belgique) et même en dépensant 235 millions elle aurait à peine atténué son insuffisance. » Puis, l'obus à l'hypérite: « Sur ce terrain, tout espoir est perdu. » Merci, Monsieur Graber.

Je trouve plus loin, pour terminer le paragraphe 7: « Les avions » à la suite de données sur les aérodromes allemands et sur les avions anglais cette phrase qui, à mes yeux, est une merveille de mensonge perfide: « Les Suisses songent à développer ... leur cavalerie. » Monsieur Graber, avez-vous suivi les démonstrations faites devant la commission des Chambres Fédérales sur les perfectionnements apportés à nos mitrailleuses, à nos F. M., à nos canons et lance-mines, et qui font de ces engins des armes redoutables? Connaissez-vous les particularités et les caractéristiques de nos nouveaux avions qui peuvent se mesurer avec les meilleurs « chasseurs » d'Europe? Avez-vous seulement entendu parler de nos nouveaux canons de montagne et de nos canons lourds, qui sont des merveilles en la matière: adaptés à notre terrain, d'une précision remarquable, et qui font l'admiration des Etats-Majors étrangers? Avez-vous seulement la moindre notion de balistique ou de la tactique la plus élémentaire? Si oui votre œuvre est celle d'un traître; si non, laissez ceux qui connaissent le sujet en parler mieux que vous. Oui ou non, Monsieur Graber, voudrez vous une fois pour toutes ouvrir les yeux et voir ce qui est, et cesser de répandre dans l'atmosphère les gaz délétères de vos affirmations fausses et gratuites. Vous signalez le danger. Est-ce ainsi que vous le combattez?

A cette question, la « Sentinelle » répond par les paragraphes 10, 11, 14, pour finir, dans le 16, par un véritable feu d'artifice. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il n'y a là rien de constructif. Qu'on ne s'y trompe pas. Je résume: la D. C. A. Inutile. La protection des populations civiles contre les gaz? « Un poème courtelinesque », ce qui n'empêchera pas le camarade Graber de se réfugier à la moindre alerte au plus profond d'un de ces abris souterrains qu'il traite si dédaigneusement d'insuffisants et inefficaces. Malheureusement, aucune solution nouvelle n'est apportée à ce problème capital, et, jusqu'à nouvel avis, nous serons obligés de nous contenter des mesures prises par les autorités compétentes. Eh oui, camarade!

(A suivre.)

La défense aérienne passive est-elle nécessaire?

Nous ne pouvons répondre à cette question que par une affirmation sans réserve aucune. Nous voulons examiner ici

sans préjugés et objectivement pourquoi, quelque 20 ans après la grande guerre mondiale, nous estimons aujourd'hui la défense aérienne passive nécessaire et indispensable.

Remettons-nous un instant en mémoire l'occupation de nos frontières dans les années 1914—1918. Pendant ces années-là, nos frontières, et de ce fait notre neutralité, ont été violées pas moins de 1004 fois. Mais il est important de savoir que 808 de ces cas ont été des *violations aériennes de frontière.* Nous voyons donc qu'environ le 80 % des violations de frontières ont été commises par des avions et cela en un temps où l'aviation militaire, en comparaison de ses proportions actuelles, en était encore à ses débuts et n'était utilisée par les armées terrestres que comme arme accessoire.

Aujourd'hui cependant, l'aviation militaire est devenue dans toutes les grandes nations qui nous entourent une partie autonome de l'armée et a eu un développement que personne n'osait prévoir.

Des escadrilles d'appareils de bombardement avec une capacité de charge de 1000—1500 kg. sont aujourd'hui à même de faire leurs exercices à une hauteur de 6000 m. et plus à une vitesse de 250—300 km. à l'heure. Leur rayon d'action pratique dans sa plus grande longueur dépasse du double au triple notre pays.

L'importance de l'arme aérienne augmente journellement et ce développement trouve son expression évidente dans le fait que presque toutes les puissances européennes s'efforcent de conclure des pactes aériens. Il nous semble que ceci devrait être un indice suffisamment clair pour nous démontrer que l'arme aérienne n'est pas seulement prise en considération par les ministères de guerre, mais que les politiciens de leur côté lui donnent également une importance au moins égale. C'est précisément ce développement imprévu et l'importance de l'aviation qui augmentent considérablement les périls pour les neutres.

Comme il serait facile, dans une guerre future, de prétendre que des territoires neutres ont été survolés et que le neutre en est non seulement responsable mais qu'il doit en rendre compte. De cette manière, il n'est pas exclu que l'Etat neutre soit, dans un temps très bref, entraîné dans le conflit, que ce soit parce qu'une des puissances belligérantes cherche simplement un prétexte ou qu'une des parties agisse ainsi parce qu'elle est vraiment soucieuse de sa sécurité.

Il est vrai que les violations aériennes de frontière citées plus haut ont toutes pu être réglées pacifiquement, mais qui est à même de nous garantir que dans une guerre future, dans laquelle l'arme aérienne jouera le rôle principal, il en sera de même?

C'est un fait, dont il n'est pas permis de douter, que les possibilités de surprises et de mise en péril des petits Etats neutres, ne peuvent pas être comparées à la situation d'avant 1914, par suite de l'intervention de l'arme aérienne comme instrument de guerre.

En conséquence, c'est un devoir national de préparer et d'organiser non seulement la défense aérienne militaire, mais aussi la défense aérienne passive de la population civile.

*

L'emploi de l'arme chimique, c'est-à-dire de gaz asphyxiants et de substances de combats ne serait-il pas exclu du fait qu'il est interdit par le droit des peuples, pour le cas où nous devrions en arriver en Europe à un conflit armé?

Là aussi nous sommes obligés de répondre négativement.

Le *protocole de Genève* de 1925 est le résultat final de tous les efforts faits jusqu'à ce jour pour interdire internationalement la guerre chimique et bactériologique.

C'est la seule convention internationale actuellement en vigueur qui contient une interdiction générale y relative.

Un examen attentif de ce protocole nous oblige cependant à constater qu'à peine la moitié des Etats sont engagés par celui-ci et que l'interdiction n'est valable qu'entre belligérants qui sont parties contractantes. En plus, le protocole n'interdit pas la préparation de substances aggressives chimiques devant servir à des représailles et, fait qui mérite d'être spécialement mis en évidence, permet la préparation de moyens de défense contre les effets de la guerre chimique.

Ces grandes défectuosités et lacunes du protocole de Genève ont engagé la *Croix rouge internationale* à faire une déclaration lors de la *séance de Bruxelles en octobre 1930.* Dans cette déclaration « toutes les préparations et les moyens utiles à la défense passive de la population civile contre les périls de la guerre, qu'il s'agisse de la guerre chimique seulement, ou de la guerre chimique combinée avec d'autres moyens agressifs » sont déclarés comme étant un *devoir impérieux.*

La situation juridique actuelle ne nous offre aucune garantie que dans une prochaine guerre le gaz, mais aussi les bombes explosives et incendiaires ne seront pas employées comme moyens de combats.

Ce sont ces constatations qui ont imposé à notre Gouvernement le devoir de préparer, sur une large échelle, la défense aérienne passive. Cependant, si nous voulons arriver au but de nos efforts pour la défense aérienne passive, nous devons tous collaborer activement, car chacun de nous peut être touché. Si nous agissons de la sorte, nous aurons la plus grande garantie de pouvoir, même dans une prochaine guerre, sauvegarder notre neutralité.

La défense aérienne passive ne signifie aujourd'hui rien d'autre que l'affermissement de notre neutralité et, par elle, le maintien de notre liberté.

Petites nouvelles

Le Département militaire fédéral s'est préoccupé en février dernier de l'art. 38 de l'ordonnance de 1925 sur les contrôles militaires qui prévoit notamment qu'en temps de paix, les militaires sont dispensés de leurs obligations de service (service d'instruction, inspection, tir obligatoire) pendant la durée d'un congé, aussi longtemps qu'ils résident à l'étranger; mais qu'il leur est cependant loisible d'accomplir en Suisse des écoles et des cours avec leur classe d'âge.

Cette disposition fait clairement ressortir que si le militaire en congé à l'étranger peut faire du service d'instruction, c'est-à-dire des écoles et des cours, il n'est en revanche *pas autorisé à faire le tir obligatoire ni à passer les inspections d'armes et d'habillement.*

Cette disposition n'ayant pas toujours été respectée, le Conseil fédéral rappelle que les tirs et inspections effectués dans ces conditions sont purement et simplement annulés et que de ce fait, les militaires ayant terminé leurs C. R. et résidant à l'étranger, ne sauraient ainsi se soustraire au payement de la taxe militaire.

*

Une décision qu'il convient de souligner est celle par laquelle le D. M. F. a prévu une augmentation facultative de la dotation en mitrailleuses des compagnies de mitrailleurs des régiments d'infanterie de landwehr dans les cours de répétition de 1936 et 1937.

En effet, sur leur demande préalable, les unités pourront toucher, en plus de la dotation de guerre, jusqu'à 12 mitrailleuses au total avec le nombre correspondant de charrettes et de chevaux de trait.

*

Dès cette année, un enseignement pratique sur l'emploi, l'entretien et la réparation des masques à gaz sera donné, dès 1936, dans les écoles de recrues d'armuriers et de mécaniciens de batterie.

*

Le cinéma peut rendre de grands services pour l'instruction de nos cadres et troupes. A l'heure actuelle, le D. M. F. possède entr'autres les films suivants, destinés avant tout à l'enseignement dans les écoles et cours d'instruction:

1. L'attaque; 2. La défense; 3. Coup de main; 4. Mesures de protection contre l'avion; 5. La sûreté des troupes au repos; 6. La compagnie d'avant-garde; 7. Nos aviateurs; 8. Pourquoi une défense aérienne?; 9. Tirs à la mitrailleuse contre avions; 10. Les bases de la protection contre les gaz; 11. Sapeurs construisant un pont de chevalets; 12. L'armée, gardienne du pays.

*

A l'heure où paraîtront ces lignes, la motion Musy contre le communisme aura probablement été discutée par les Chambres, qui vraisemblablement se doivent de la faire aboutir. Tandis qu'en France, on peut déjà mesurer aux grèves déclenchées (probablement sur ordre direct de Moscou), l'étendue du désastre provoqué par les agitateurs de la IIIe Internationale à la faveur de l'avènement des socialistes au gouvernement, on s'apprête en Suisse à couper par la racine les organismes du communisme. Le geste de M. Musy est celui d'un homme résolu et conscient du danger toujours plus grand que court notre démocratie en tolérant encore l'action communiste dans le pays. Un nettoyage est nécessaire, il y a longtemps qu'on le proclame, l'instant est propice, aussi faut-il espérer en la sagesse de nos représentants à Berne. Saper le communisme à sa base, c'est renforcer notre armée, c'est créer légalement l'occasion de mettre la main sur de nombreux et louches personnages qui profitent de notre trop large hospitalité pour conspirer contre nos institutions. A quand le coup de balai?